



CONSTATS ET RECOMMANDATIONS

Mémoire déposé au Secrétariat à la condition féminine Janvier 2016



Table des matières

INTRODUCTION, PORTRAIT D'UN QUÉBEC RURAL	5
Un choix de vie	5
Les valeurs	5
PRODUCTIVITÉ ET ENDETTEMENT	5
La rentabilité	6
ET LES AGRICULTRICES? QUI SONT-ELLES?	6
RAPPORTS ÉGALITAIRES ET LUTTE AUX STÉRÉOTYPES SEXUELS ET SEXISTES	7
ÊTRE LA FEMME DE	7
LA CRAINTE DES BRUS	7
MIXITÉ EN FORMATION, EN EMPLOI ET EN MATIÈRE D'ÉQUITÉ ÉCONOMIQUE	8
DES AGRICULTRICES PLUS SCOLARISÉES	8
Un contexte favorable à la dépendance des femmes	9
CONCILIATION TRAVAIL-FAMILLE	11
DE PLUS GROSSES FAMILLES ET UNE RÉPARTITION INÉGALES DES TÂCHES DOMESTIQUES	11
Une santé mentale fragilisée	12
DES SERVICES DE GARDE NON ADAPTÉ À LA RÉALITÉ RURALE	12
LE RÉGIME QUÉBÉCOIS D'ASSURANCE PARENTALE EST PEU ADAPTÉ À LA RÉALITÉ DES ENTREPRENEURES	13
PARTICIPATION DES FEMMES ET DES HOMMES DANS LES LIEUX DE POUVOIR ET D'INFLUE	NCE15
L'ÉQUITÉ N'EST PAS ATTEINTE DANS LES INSTANCES DÉMOCRATIQUES AGRICOLES	15
Un fort sentiment de culpabilité	16
RÉSUMÉ DES RECOMMANDATIONS	17
RÉFÉRENCES	19

La Fédération des agricultrices du Québec (FAQ) a pour mission de valoriser toutes les agricultrices comme professionnelle de l'agriculture et de faire reconnaître leur contribution économique. Elle veille aussi à développer une prise de conscience individuelle et collective de l'importance de la contribution des femmes en agriculture afin qu'elles participent aux orientations de l'agriculture québécoise.

Elle est le seul organisme agricole féminin au Québec et fait partie de l'une des 26 fédérations et groupes spécialisés de l'Union des producteurs agricoles (UPA). Elle est composée de dix syndicats d'agricultrices régionaux qui comptent près de 700 membres sur l'ensemble du territoire québécois.

La Fédération des agricultrices s'intéresse aux questions d'égalité entre les femmes et les hommes depuis sa création en 1987. Parmi les dossiers qu'elle développe et qu'elle défend, citons la place des femmes dans les lieux de pouvoir et d'influence, la conciliation travail-famille, l'accès au financement, l'accès à la propriété agricole pour les femmes et la prévention en santé et sécurité sur les fermes. Elle développe également des réseaux de partenariat auprès d'autre regroupement de femmes et d'entrepreneurs, afin de favoriser l'échange et la mise en valeur d'idées et d'expertises.

Consultation « Femmes et ruralité »

Grâce au soutien financier du Secrétariat à la condition féminine (SCF) dans le cadre du *Programme de soutien à des initiatives de partenariat* et de l'UPA, la FAQ a réalisé une vaste consultation auprès de 542 femmes sur l'ensemble du territoire rural. Cette consultation avait comme objectif de mieux comprendre les préoccupations des femmes sur quatre thèmes prédéfinis et de réaliser une réflexion collective sur les pistes d'action pouvant améliorer la qualité de vie des familles vivant dans les régions éloignées des grands centres. La deuxième phase du projet a consisté à sonder 170 producteurs concernant leurs perceptions sur le sujet.

Les principaux constats et recommandations touchant la conciliation travail-famille, l'autonomie économique des femmes et de leur place dans les lieux de pouvoir, mentionnés dans le présent mémoire, sont tirés de cette consultation ainsi que de la littérature existante.

La Fédération des agricultrices du Québec souhaite remercier le Secrétariat à la condition féminine pour son ouverture et sa sensibilité face aux problématiques spécifiques vécues par le monde rural et agricole.

Bonne lecture.

Raymonde Plamondon

Raymonde Ramondon

Introduction, portrait d'un Québec rural

Les ruraux représentent aujourd'hui environ le quart de la population totale au Québec et occupent près de 90 % du territoire habité. Dans son ensemble, le Québec rural a vu sa population croître continuellement depuis les vingt dernières années. L'augmentation est observée principalement dans les régions situées à proximité des zones urbaines et des régions métropolitaines. La ruralité est multiple, celle vécue aux abords des villes diffère bien entendu de celle des régions éloignées, dont l'économie est axée sur les ressources forestières, minières et côtières. Le Québec rural d'aujourd'hui est également très différent des campagnes d'autrefois qui se définissaient presque exclusivement par l'agriculture et la foresterie. Le développement des régions est plus diversifié et plus complexe qu'auparavant, et le lien historique entre agriculture et ruralité se réinvente.

De nos jours, environ 6 % de la population ont l'agriculture comme occupation principale soit près de 42 000 Québécois. Le portrait actuel révèle que la population agricole est vieillissante et que la relève est souvent précaire. Le nombre total de fermes poursuit sa décroissance, parallèlement à une concentration accentuée de la production. On remarque également que le démarrage de fermes de petite taille est en augmentation constante par rapport au transfert traditionnel.

Un choix de vie

Le rythme de vie lors des périodes de productions intensives, lié aux contraintes de la nature, laisse peu de temps pour soi-même et pour la famille. Tous le déplorent et souhaiteraient améliorer leur qualité de vie. Pourtant, décider d'habiter en milieu rural et d'avoir une entreprise agricole est rarement un choix professionnel, mais bien un choix de mode de vie. Pour le monde agricole, la propriété, la terre n'est pas seulement qu'un bien immobilier, c'est avant tout un patrimoine, une raison de vivre. Risquer de perdre sa terre, ne pas savoir si on aura de la relève ou si la relève arrivera à survivre, représente un stress constant au-delà du stress financier, qui est souvent partagé par au moins deux générations.

Les valeurs

Ce mode de vie est imprégné de valeurs, de traditions et de transmission d'idéologies, notamment concernant la famille et les rôles hommes – femmes, à travers les générations. La famille, le travail et la propriété sont des valeurs de base très importantes pour les productrices et producteurs agricoles.

Productivité et endettement

La structure économique de l'agriculture pousse au surendettement alors qu'il est de mise que les entreprises vendent à bas prix pour assurer la survie financière de leur relève. Avant la famille élargit (cousin, beaux-frères, oncles) venait aider à la ferme, aujourd'hui les agriculteurs

sont plus isolés, ils vieillissent et manquent de main-d'œuvre pour libérer du temps pour la famille. La mentalité de tout faire soi-même et de posséder plus de machinerie est encore présente. Cela vient ajouter une surcharge de travail et de stress financier.

La rentabilité

Au Québec, bien que les entreprises agricoles puissent avoir des actifs se chiffrant en millions, les revenus disponibles pour les familles sont en moyenne de 50 000 \$ par année. Les exploitations de petite taille, souvent détenues par des femmes, arrivent difficilement à subvenir aux besoins d'une famille, un 2^e et même un 3^e emploi sont souvent nécessaires.

Et les agricultrices? Qui sont-elles?

Qui sont les productrices agricoles au Québec? Il y a 29 000 fermes au Québec et on retrouve généralement une femme par ferme. Les femmes vivant sur les entreprises agricoles se questionnent elles-mêmes sur leur statut et ressentent le besoin de le préciser. Qu'elles travaillent à temps plein ou à temps partiel dans l'entreprise, qu'elles y aient des parts ou non, qu'elles reçoivent un revenu ou non de leur participation à la production ou à la gestion de l'entreprise, plusieurs agricultrices hésitent à s'identifier comme productrice agricole. Elles ont encore le sentiment « d'aider » leur conjoint propriétaire, de faire leur juste part pour « la famille », d'accomplir leur devoir d'épouse, de mère ou de grand-mère. Ce sentiment se retrouve aussi chez celles qui ont un emploi à l'extérieur et qui, malgré tout, consacrent plusieurs heures de travail par jour à l'entreprise agricole.

Au Québec comme au Canada, les productrices agricoles représentent 27 % des effectifs. Pour leur part, les travailleuses du secteur agricole comptent pour 24 %. Depuis 2006, un établissement sur trois est réalisé par une femme et ce chiffre continue d'augmenter. Près des deux tiers d'entre elles sont propriétaires d'au moins 50 % des parts de l'entreprise.



Rapports égalitaires et lutte aux stéréotypes sexuels et sexistes

« Ça m'a pris quatre ans avant de me faire accepter par ma belle-mère, je devais toujours lui demander de l'argent pour les dépenses de la famille puisque c'est elle qui gérait les finances de l'entreprise. »

Être la femme de

Les mentalités ont grandement évolué dans le dernier siècle quant à la reconnaissance des femmes entrepreneures dans le monde agricole. Bien que pour la plupart des intervenants, fournisseurs et spécialistes, les agricultrices sont reconnues au même titre qu'un homme, il reste que pour certaines, la situation s'avère différente. Des femmes copropriétaires ou propriétaires uniques se sentent comme étant « la femme de » lorsqu'elles se butent à des spécialistes qui ne veulent que transiger avec leur conjoint ou leur père. Parmi les femmes ayant participé à la consultation, les agricultrices se sentent fréquemment (52 %) valoriser dans leur occupation actuelle.

La crainte des brus

Il y a beaucoup de méfiance face aux brus lors des transferts d'entreprises familiales. Elles sont souvent perçues comme une source de conflit potentiel advenant une séparation et les familles ont peur de perdre le patrimoine familial. Plusieurs d'entres-elles qui souhaitent s'impliquer ou travailler sur l'entreprise, possèdent des compétences complémentaires à leur conjoint.



Mixité en formation, en emploi et en matière d'équité économique

« On est chanceuses de ne pas s'être habituées au luxe, parce qu'on ne pourra pas vivre dans le luxe à la retraite. »

Des agricultrices plus scolarisées

Être agriculteur ou agricultrice demande des connaissances dans une multitude de domaines qui évoluent à un rythme de plus en plus rapide. Les jeunes de la relève l'ont compris : de plus en plus de jeunes agriculteurs, majoritairement des femmes, poursuivent des études postsecondaires. Les femmes sont plus nombreuses à détenir un diplôme d'études postsecondaires (88 % des femmes et 75 % des hommes) et un diplôme universitaire (25 % d'entre elles contre 8 % chez les hommes).

Recommandation

Continuer à valoriser les métiers non traditionnels et faire la promotion du concours *Chapeau les filles!* dans les écoles offrant des programmes de formation liés à l'agriculture.

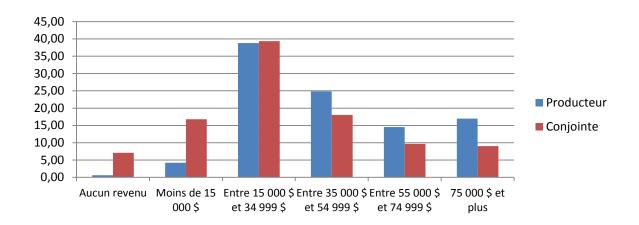
Des agricultrices avec plus d'autonomie financière, mais...

Le travail à l'extérieur de l'entreprise agricole est une réalité qui touche 48 % de la relève féminine et 40 % de la relève masculine. En moyenne, ce revenu génère 74 % de leur revenu annuel et 63 % de celui des hommes. Pour 39 % des jeunes femmes, le travail à l'extérieur de l'entreprise compte pour la totalité de leur revenu annuel contre 24 % pour les relèves masculines. Qu'elles travaillent à l'extérieur de l'entreprise ou qu'elles soient propriétaires les revenus personnels sont souvent combinés ou réinvestit dans les fermes.

En étant plus scolarisée qu'auparavant, les femmes se perçoivent comme des entrepreneures et hésitent moins à demander un salaire. De plus, l'arrivée en 2006 du Régime québécois d'assurance parentale a encouragé les entreprises agricoles à verser des salaires aux jeunes filles afin qu'elles puissent bénéficier du programme.

Le processus menant à l'établissement est différent pour les filles et les garçons. Même si la majorité des jeunes agricultrices (86 %) et agriculteurs (93 %) ont reçu l'appui de leur famille, leur mode d'établissement reste différent. Les femmes s'établissement plus tardivement que leur homologue et dans un contexte moins planifié. Elles sont plus nombreuses à démarrer une nouvelle entreprise (45 % vs 30 %). Les transferts d'entreprises familiales sont aussi moins fréquents et elles acquièrent moins de part initialement que les hommes (46 % vs 50 %).

En fonction des réponses des 170 producteurs sondés lors du congrès de l'UPA concernant leur revenu et celui de leur conjointe, il est possible de percevoir une différence significative entre leurs revenus respectifs. Le graphique suivant fait part de la répartition des revenus entre les producteurs et leurs conjointes, qu'elles soient productrices ou non.



Recommandations

Mettre en place des programmes et des incitatifs fiscaux visant à faciliter l'accès à la propriété, au démarrage et à l'acquisition de parts d'entreprises par les femmes;

Développer davantage les cours en administration et en gestion de budget au secondaire afin de préparer les jeunes femmes à comprendre l'économie et la gestion.

Un contexte favorable à la dépendance des femmes

Encore aujourd'hui, selon les résultats de la consultation « Femmes et ruralité », l'on estime que 33 % des femmes travaillent sur l'entreprise de leur conjoint, à temps plein ou partiel, et n'ont aucune rémunération, soit en salaire ou en part. Il est considéré comme étant normal qu'elles donnent un coup de main sur l'entreprise sans compensation financière. Toujours selon la consultation, les femmes considèrent que leur situation financière a été préoccupante fréquemment à 37 % et 44 % d'entre elles croient que leur situation financière ne changera pas dans la prochaine année.

Il n'est pas rare que les productrices s'engagent dans une relation d'affaires sans papier et basée sur la confiance mutuelle entre conjoints. Advenant une rupture ou un décès, ces femmes deviennent très vulnérables.

Plusieurs agricultrices ne voient pas leur retraite ou leur avenir de façon positive. Plusieurs ont peu ou pas cotisé au Régime des rentes du Québec ou dans des REER. Les salaires ont

généralement été réinvestis dans l'entreprise. Plusieurs retraitées ou préretraitées sont totalement dépendantes de leurs conjoints.

Lors des transferts d'entreprise, les cédants vendent à un prix moindre que la valeur réelle de leur ferme pour assurer la pérennité de celle-ci. Cela hypothèque les revenus disponibles pour la retraite.

Recommandations

Établir des mécanismes visant à chiffrer le travail invisible;

Élaborer et mettre en place des programmes permanents de sécurité du revenu s'harmonisant à la situation spécifique des « femmes collaboratrices »;

Assurer des revenus de retraite digne pour tous.

Conciliation travail-famille

« J'aimerais pouvoir payer une aide à la maison pour prendre soin du bébé. Je pourrais travailler davantage à la ferme, je m'ennuie de travailler avec mon conjoint à l'étable. »

De plus grosses familles et une répartition inégales des tâches domestiques

Les familles agricoles ont en moyenne 2,9 enfants comparativement à 1,7 pour l'ensemble des ménages québécois. Les femmes sont encore principalement responsables des tâches ménagères (64 % contre 27 % pour les hommes) et des soins aux enfants (64 % contre 30 % pour les hommes), comme dans la plupart des familles au Québec. Toutefois, les jeunes pères sont davantage impliqués auprès des enfants qu'auparavant. Les producteurs et les productrices ont été sondés sur leur perception face au nombre d'heures que l'entreprise ou leur ménage consacre à différentes tâches. Si la perception est similaire face aux nombres d'heures destinées aux tâches agricoles, des différences importantes sont marquées quant aux nombres d'heures consacrées aux tâches domestiques.

Un travail de sensibilisation reste à faire, car une étude réalisée dans la région de la Montérégie Est indique que la moitié des agricultrices éprouvent de la difficulté en matière de conciliation travail-famille. Les femmes ayant au moins un enfant mineur vivant dans le ménage sont significativement plus nombreuses à éprouver des difficultés. Le manque de temps et la surcharge de travail sont à l'origine des difficultés éprouvées par les agricultrices.

Par manque de main-d'œuvre ou de moyens financiers, les cédants ou les retraités continuent de travailler sur l'entreprise ou d'aider aux soins des enfants. Cela entraîne parfois l'essoufflement des grands-parents. De plus, cette proximité intergénérationnelle dans le travail et dans la vie quotidienne favorise la solidarité, mais peut aussi entraîner des tensions qui se répercutent sur l'ensemble de la famille. La cellule familiale ne peut pas jouer son rôle de soupape lorsqu'il y a des problématiques au travail. La femme est souvent celle qui joue le rôle de médiatrice lorsque surviennent des conflits liés à la famille ou à l'entreprise.

Les coopératives d'utilisation de main-d'œuvre agricole (CUMO) offrent des services de main-d'œuvre agricole et domestique qui permettent d'atténuer la surcharge de travail. Les femmes peuvent ainsi travailler davantage sur leur entreprise et moins « à la maison ». Ces structures étant moins financées rendent leurs services moins accessibles pour les entreprises des régions qui en bénéficient.

Recommandation

Mettre en place des programmes et créer un organisme provincial qui aurait pour mission d'alléger la tâche des familles agricoles et d'atteindre un meilleur équilibre en matière de conciliation travail-famille.

Une santé mentale fragilisée

Les recherches nous rapportent que cette course contre la montre a des conséquences importantes sur le plan de la santé physique et mentale des individus. En agriculture, les femmes (59,2 %) sont davantage touchées par la détresse psychologique que les hommes (49,5 %). La moyenne de la population québécoise est de 20,1 %.

Les principaux facteurs de risque menant à une situation de détresse psychologique sont l'isolement, la surcharge de travail et les pressions financières. Notre consultation a permis de détecter que 64 % des femmes consultées se sont senties stressées dans la dernière année. Globalement, les producteurs consultent un peu plus pour des problèmes d'ordres physiques (28,8 %) que psychologique (19,9 %) relatifs à la détresse psychologique. Toutefois, la réalité du secteur agricole est méconnue des intervenants et des spécialistes de la santé. Il n'est pas rare qu'un producteur se fasse recommander d'arrêter de travailler pour un certain temps, ce qui est, généralement, impossible à réaliser.

Il semble que lorsque les femmes participent à des activités de réseautage, cela influe significativement sur le ressentiment de solidarité dans leur communauté rurale. En lien avec cette question, les femmes semblent ressentir fréquemment de la solidarité (46 %), mais aussi rarement (43 %). Ces dernières ne semblaient pas participer à des activités de réseautage.

Recommandations

Mettre en place des mesures d'aide spécifiques pour offrir aux agriculteurs et aux agricultrices du soutien en santé psychologique, lesquelles devront, entre autres, prévoir du soutien pour l'embauche de travailleurs de rang et la sensibilisation des intervenants du réseau de la santé et des services sociaux aux réalités actuelles du métier d'agriculteur;

Former des intervenants compétents comprenant la réalité agricole (psychologue, sentinelle, etc.) et investir dans les programmes de prévention au niveau de la santé et des services sociaux.

Des services de garde non adaptés à la réalité rurale

L'accessibilité des centres de la petite enfance est une problématique; les lieux de gardes sont souvent trop éloignés du lieu de résidence. Ainsi, 7 % des familles agricoles doivent parcourir plus de 20 km pour accéder au CPE le plus près et il manque de place dans plusieurs régions.

Le réseau familial, surtout les grand-mères, est essentiel pour combler les besoins lorsque les services de garde offerts n'y répondent pas. Les entreprises agricoles ont des horaires de travail atypiques qui ne cadrent pas avec ceux des garderies.

Les familles agricoles ont de la difficulté à trouver des services de garde lors des congés, des journées pédagogiques et lors des vacances.

Les services de garde les plus utilisés sont les membres de la famille/ami(e) (23 %) et la garderie en milieu familial (22 %). Il faut toutefois souligner que 47 % des femmes disent n'utiliser aucun des choix de garde.

Cela laisse sous-entendre que plusieurs font le choix de garder les enfants à la maison. Cette situation peut entraîner de graves répercussions sur le plan de la sécurité. Selon la CSST, près de 30 % des décès et des blessures survenues en milieu agricole touchent des enfants de moins de 14 ans. Concernant les enfants de moins de 6 ans décédés en milieu agricole, 80 % d'entre eux accompagnaient un adulte à son lieu de travail au moment du décès.

Recommandations

Favoriser l'adoption de politiques familiales offrant des services adaptés aux familles agricoles dans les municipalités. L'identification des besoins à une échelle locale est essentielle avant d'investir dans les infrastructures ou des programmes;

Favoriser l'implantation de service de garde (CPE ou autre) offrant des horaires flexibles et adaptés au monde agricole;

Instaurer un projet pilote de service de garde en milieu agricole.

Le Régime québécois d'assurance parentale (RQAP) est peu adapté à la réalité des entrepreneures

L'accès au RQAP est généralement possible pour les productrices agricoles qui ont planifié leur grossesse. Ce programme a été avantageux pour les jeunes filles puisque les entreprises familiales les rémunèrent davantage afin qu'elles puissent y avoir accès. Toutefois, certaines n'y ont pas eu accès, surtout les mères monoparentales (9 %) qui ont fait des investissements importants dans leurs entreprises l'année avant leur grossesse (revenu net d'entreprise à zéro ou négatif). Cela fait en sorte qu'elles n'ont pas accès au RQAP même si elles ont toujours cotisé dans les années précédentes.

Les jeunes entrepreneures ne peuvent généralement pas cesser leurs activités et n'ont pas les moyens d'embaucher une main-d'œuvre pour assumer leurs tâches dans leur entreprise. Il n'est pas rare de voir de nouvelles mamans retourner au travail quelques jours seulement après l'accouchement. Elles laissent le soin de leurs nouveau-nés aux grands-parents ou les amènent sur la ferme.

Recommandations

Modifier les critères d'admissibilité au RQAP afin que le revenu net d'entreprise des cinq dernières années soit pris en considération pour les travailleurs autonomes;

Modifier les critères d'admissibilité au RQAP afin qu'ils prennent en compte la réalité des jeunes agriculteurs et agricultrices afin que le Régime assure l'ensemble des frais associés à l'embauche de main-d'œuvre spécialisée en remplacement sur les entreprises.

Participation des femmes et des hommes dans les lieux de pouvoir et d'influence

« Une amie m'a appelé en pleurs un soir qu'elle était en route pour une réunion. Elle m'a dit qu'elle faisait demi-tour, car son conjoint l'avait menacé de se séparer si elle s'y rendait. »

L'équité n'est pas atteinte dans les instances démocratiques agricoles

À l'UPA, 14 % de femmes sont élues (2014-2015) dans les fédérations régionales et spécialisées quoique que 27 % des entreprises agricoles soient détenues par des femmes. Depuis la fondation de la Fédération des agricultrices en 1987, le nombre d'élues a augmenté de seulement 9 %. À l'intérieur d'autres structures, les femmes siègent à titre d'administratrices à 13 % dans les conseils d'administration des coops fédérées, à 25 % dans ceux des associations de races laitières et à 37 % dans le réseau agri-conseil.

Lors de la consultation « Femmes et ruralité », 69 % des participantes considéraient que les femmes ne sont pas bien représentées dans les postes décisionnels alors que ce chiffre s'élève à 49 % chez les producteurs sondés.

Les éléments qui semblent le plus restreinte les femmes dans leur implication dans les instances démocratiques et conseils d'administration sont les charges familiales (78 %) et le temps disponible (69 %). En effet, lorsque les femmes ont des enfants à charge, il semble de manière significative que cela soit un obstacle à leurs implications dans des instances démocratiques et des conseils d'administration.

Lorsque des gens sont approchés pour être élus sur des postes, c'est souvent le producteur qui est ciblé. Il est rare que la femme soit recrutée en premier.

Il reste difficile pour les femmes de se tailler une place et de la crédibilité dans cet environnement majoritairement masculin. Pour 32 % des femmes et 18 % des hommes, le manque de compétence est un frein à l'implication des femmes

Recommandation

Développer un argumentaire destiné aux grandes institutions/syndicats afin de démontrer l'impact positif d'une mixité sur des postes électifs et de réaliser une vaste campagne promotionnelle.

Un fort sentiment de culpabilité

Le manque de temps et la culpabilité face à leurs responsabilités familiales sont les principales raisons pour lesquelles les productrices ne s'impliquent pas. Les femmes qui s'impliquent le plus sont celles dont leur conjoint participe très activement dans les tâches domestiques et aux soins des enfants. Il est possible de percevoir que les femmes sondées s'impliquent davantage dans des instances démocratiques locales (école, syndicats locaux, milieu de la santé) que les hommes. Elles y consacrent aussi moins d'heures que leurs homologues masculins.

Plusieurs administratrices doivent s'assurer d'avoir effectué diverses tâches (souper, bain des enfants, devoir, ménage, etc.) avant qu'elle s'absente pour des réunions comparativement à leur conjoint. Il arrive encore aujourd'hui que le conjoint empêche leur femme de s'impliquer de peur que leur quotidien ne change.

Recommandation

Valoriser l'implication des femmes (ex. via un concours) participant à titre d'administratrices dans divers lieux de pouvoir et d'influence, incluant des institutions du monde agricole et rural.



Résumé des recommandations

Rapports égalitaires et lutte aux stéréotypes sexuels et sexistes

Être la femme de et la crainte des brus

Mixité en formation, en emploi et en matière d'équité économique

Des agricultrices plus scolarisées

Recommandation

Continuer à valoriser les métiers non traditionnels et faire la promotion du concours *Chapeau les filles!* dans les écoles offrant des programmes de formation liés à l'agriculture.

Des agricultrices avec plus d'autonomie financière, mais...

Recommandations

Mettre en place des programmes et des incitatifs fiscaux visant à faciliter l'accès à la propriété, au démarrage et à l'acquisition de parts d'entreprises par les femmes;

Développer davantage les cours en administration et en gestion de budget au secondaire afin de préparer les jeunes femmes à comprendre l'économie et la gestion.

Un contexte favorable à la dépendance des femmes

Recommandations

Établir des mécanismes visant à chiffrer le travail invisible;

Élaborer et mettre en place des programmes permanents de sécurité du revenu s'harmonisant à la situation spécifique des « femmes collaboratrices »;

Assurer des revenus de retraite digne pour tous.

Conciliation travail-famille

De plus grosses familles et une répartition inégales des tâches domestiques

Recommandation

Mettre en place des programmes et créer un organisme provincial qui aurait pour mission d'alléger la tâche des familles agricoles et d'atteindre un meilleur équilibre en matière de conciliation travail-famille.

Une santé mentale fragilisée

Recommandations

Mettre en place des mesures d'aide spécifiques pour offrir aux agriculteurs et aux agricultrices du soutien en santé psychologique, lesquelles devront, entre autres, prévoir du soutien pour l'embauche de travailleurs de rang et la sensibilisation des intervenants

du réseau de la santé et des services sociaux aux réalités actuelles du métier d'agriculteur;

Former des intervenants compétents comprenant la réalité agricole (psychologue, sentinelle, etc.) et investir dans les programmes de prévention au niveau de la santé et des services sociaux.

Des services de garde non adapté à la réalité rurale

Recommandations

Favoriser l'adoption de politiques familiales offrant des services adaptés aux familles agricoles dans les municipalités. L'identification des besoins à une échelle locale est essentielle avant d'investir dans les infrastructures ou des programmes;

Favoriser l'implantation de service de garde (CPE ou autre) offrant des horaires flexibles et adaptés au monde agricole;

Instaurer un projet pilote de service de garde en milieu agricole.

Le Régime québécois d'assurance parentale est peu adapté à la réalité des entrepreneures Recommandations

Modifier les critères d'admissibilité au RQAP afin que le revenu net d'entreprise des cinq dernières années soit pris en considération pour les travailleurs autonomes;

Modifier les critères d'admissibilité au RQAP afin qu'ils prennent en compte la réalité des jeunes agriculteurs et agricultrices et que le Régime soutienne leurs revenus lors de l'arrivée d'un nouvel enfant en se basant sur le salaire des ouvriers spécialisés incluant l'ensemble des frais.

Participation des femmes et des hommes dans les lieux de pouvoir et d'influence

L'équité n'est pas atteinte dans les instances démocratiques agricoles Recommandation

Développer un argumentaire destiné aux grandes institutions/syndicats afin de démontrer l'impact positif d'une mixité sur des postes électifs et de réaliser une vaste campagne promotionnelle.

Un fort sentiment de culpabilité

Recommandation

Valoriser l'implication des femmes (ex. via un concours) participant à titre d'administratrice dans divers lieux de pouvoir et d'influence, incluant des institutions du monde agricole et rural.

Références

- Conseil régional des élus de la Montérégie Est, 2014. La conciliation travail et famille auprès des agricultrices de la Montérégie Est.
- Diane Parent, Jean Philippe Perrier, Guillaume Rousseau, 2010. Analyse de l'isolement social, de la sociabilité et de la qualité du soutien social chez les jeunes agriculteurs québécois.
- Ginette Lafleur et Marie-Alexia Allard, 2006. Enquête sur la santé psychologique des producteurs agricoles du Québec.
- Gouvernement du Québec, 2013. Relève agricole féminine: des parcours qui se distinguent de ceux des hommes – Analyse différenciée selon les sexes des caractéristiques de la relève agricole établie au Québec.
- Institut de la statistique du Québec, 2011. Recensement de la population 2006.
- MAPAQ, 2008. Les agricultrices, qui sont-elles?
- Statistique Canada, Enquête sur la population active, Recensement de l'agriculture 2006.

